

Interpellation

TITRE : CIRCULATION DES CYCLISTES AUX ABORDS DE LA PLACE NEUVE

Depuis 2023, la Municipalité a fait de la Place Neuve un lieu convivial, en lien avec une démarche participative. Le résultat obtenu à ce jour est certainement très apprécié des Pulliérans.

Cependant plusieurs personnes, habituées à faire leurs achats à vélo dans les commerces de la Place Neuve, m'ont interpellée au sujet du passage qui relie cette place à la banque Raiffeisen. En effet, rien n'interdit aux cyclistes d'emprunter ce passage qui permet d'accéder à la Place Neuve depuis la Clergère.

Or il se trouve que ledit passage a été équipé de bancs, placés en son centre, sur une bonne partie de sa longueur. Ces bancs, apparemment peu utilisés à cet endroit, ne laissent, de chaque côté, que des couloirs qui, par endroit, ont moins de 2 mètres de large. Cette situation rend problématique voire dangereuse, la coexistence des piétons et des cyclistes.

Selon l'annexe à la norme VSS 640 075 :

« La circulation des piétons et des cyclistes sur une surface commune n'est en règle générale pas appropriée si cette surface doit remplir d'autres fonctions (séjour, jeu, flânerie, accès à des bâtiments). »

Il y est également précisé que :

« Dans la mesure du possible, il faut éviter des surfaces communes piétons et cyclistes ayant une largeur inférieure à 3 mètres. »

Par ailleurs, je note que dans un document de la Municipalité intitulé « Place Neuve : Projet pilote d'activation de l'espace public », il est question « d'aménagements provisoires et adaptables, construits de manière évolutive. »

Je demande donc à la Municipalité, si elle n'estime pas souhaitable de faire évoluer le mobilier installé dans le passage concerné, pour y améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.

Lena Yersin

18.09.2024

